

## FICHE VOIRIE

**Commune : Walhain**

**Objet précis : Sécurisation des traversées en lien avec la voie cyclo-piétonne de Sart-lez-Walhain (ligne vicinale 326)**

**N° de l'investissement: 01**

### 1. Description de la situation existante

- 1) Longueur de la voirie : **Traversée avec aménagement sur 220 mètres sur la rue du Bois de Buis, 50 m sur le Chemin du Long Cerisier (+ signalisation verticale)**
- 2) Profil de la voirie :
  - Largeur de façade à façade : **9-10 m sur la rue du Bois de Buis ; 4,10 m sur le Chemin du Long Cerisier.**
  - Trottoir(s) : **Absent sauf aux arrêts de bus (1,4m) sur la rue du Bois de Buis.**
  - Largeur du/des trottoir(s) : **s.o.**
  - Présence de stationnement : **s.o.**
  - Localisation du stationnement : **s.o.**
  - Présence d'aménagement cyclable (hors voirie/en voirie) : **Oui, des bandes cyclables suggérées (BCS) en voirie sur la rue du Bois de Buis, matérialisées par des logos vélos.**
  - Largeur de l'aménagement cyclable : **s.o.**
  - Présence de stationnement vélo : **non.**
  - Nombre de voies de circulation : **2.**

- 3) Niveau de dégradation de la voirie (illustrer par des photos) :

**La section à aménager est en bon état rue du Bois de Buis. Sur le Chemin du Long Cerisier, la section à aménager est plutôt en mauvais état, est toujours sale et souvent couverte d'une très grosse flaque.**

- 4) Niveau de dégradation de l'aménagement cyclable, si existant :

**s.o.**

- 5) Etes-vous propriétaire, avez-vous un droit de jouissance ou un accord du propriétaire qui s'engage à maintenir l'aménagement en l'état pour une durée de 15 ans ?

**L'aménagement sera réalisé entièrement sur voirie communale sur base du cadastre.**

### 2. Contextualisation et objectifs des travaux en lien avec la stratégie de développement du vélo utilitaire

- 1) L'aménagement induit-il une altération de l'espace destiné aux piétons et PMR, une dégradation des itinéraires piétons ? (Principe STOP)

**Nullement, il réduira d'ailleurs les vitesses à proximité de l'arrêt de bus et pour la traversée du Chemin du Long Cerisier.**

- 2) Qu'est-ce qui justifie cet aménagement ? Quel est le niveau de priorité dans le cadre de la mise en œuvre du réseau cyclable utilitaire communal ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

L'aménagement s'inscrit dans la poursuite du RAVeL – F99c... entre Walhain et Gembloux. A la fin du RAVeL, la traversée de la rue du Bois de Buis est assez dangereuse. Cette traversée vers la rue Champ du petit pré permettra aux cyclistes de continuer en direction du centre de la commune (complexe sportif, CPAS/Administration communale, petits magasins...). Une perméabilité un peu plus forte du complexe sportif permettrait aux cyclistes de poursuivre leur chemin partiellement en non-mixité (si ce n'est avec les piétons). Par ailleurs, l'insertion dans le trafic sur la rue des Boscailles permet aussi de rejoindre le centre sur une BCS.

- 3) L'aménagement s'inscrit-il dans le schéma directeur cyclable régional ? (voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9ede3fbf-5b30-43a3-9370-4efd058131eb.html>)

Oui.

- 4) Votre commune dispose-t-elle d'un PCM ou de toute autre étude stratégique (Plan cyclable, Etude de corridors cyclables...) ? Si oui, date de finalisation ?

Oui, un plan cyclable (2011-2015) a été réalisé lors du premier projet Wallonie Cyclable. Il a été approuvé par le Conseil communal de Walhain le 19 septembre 2011.

- 5) Si oui à la question 4) : un réseau cyclable utilitaire a-t-il été défini dans le cadre du PCM ou de toute autre étude stratégique ?

Oui, un réseau cyclable a été défini lors du premier projet Wallonie cyclable et précisé dans le cadre de la candidature au projet Wallonie cyclable 2 (voir réseau cyclable global projeté).

- 6) Si oui à la question 5) : l'aménagement s'inscrit-il dans le réseau cyclable utilitaire en question ?

Oui. Les BCS y existent déjà. Un effet de porte est déjà existant à cet endroit mais il n'est présent que d'un côté de la route et ne ralentit pas fortement les vitesses.

- 7) Si non à la question 6) : l'aménagement permet-il l'accès à un pôle générateur de déplacements ou relie-t-il deux pôles ?

s.o.

- 8) Si non à la question 6) :

- Est-ce l'itinéraire le plus rapide/direct ? Si non, justifiez

s.o.

- Est-ce que cet aménagement permet d'assurer des liaisons complètes et continues entre pôles générateurs de déplacements ? Si non, quels sont les chaînons manquants ?

s.o.

- L'itinéraire se situe-t-il dans un cadre agréable ? Si non, pouvez-vous préciser si des aménagements augmenteront le caractère agréable et la convivialité du cheminement ?

s.o.

### 3. Description des travaux proposés

1) Type d'aménagement, largeur, dans les 2 sens ? dans un sens ? revêtement envisagé ?

Un effet de porte existe déjà sur la rue du Bois de Buis mais il se compose d'une écluse latérale unique. La densité de circulation n'étant pas très élevée, cela ne ralentit pas vraiment les vitesses. Les voitures contournent simplement l'obstacle, sans ralentir.

Il est proposé de compléter le système d'écluse par la réalisation de 2 écluses doubles et la mise en zone 30 de cette traversée. Le marquage des traversées en rouge pour attirer l'attention des automobilistes sera également réalisé.

Sur le Chemin du Long Cerisier, un aménagement est prévu limitant les vitesses à 30km/h avec dispositif ralentisseur. L'aménagement propose un plateau surélevé permettant à la fois d'éviter la création d'une grande flaque juste au niveau de la traversée tout en la sécurisant. Sur 50 m, la vitesse est réduite à 30km/h et un panneau d'avertissement est placé 100m en amont. Le plateau démarre sur le RAVeL existant afin de réduire au maximum la pente de la surélévation pour les cyclistes.

2) Justification du type d'aménagement choisi au regard de la fiche 39 « Quel aménagement cyclable choisir ? »

Nous sommes sur une des entrées du village de Walhain (rue du Bois de Buis). L'effet de porte à donc tout son sens, d'autant que dans la continuité de la rue du Bois de Buis, une partie de la rue des Boscailles, puis la rue du Centre sont déjà en zone 30. Il s'agit d'un axe figurant sur le schéma directeur cyclable wallon. L'intérêt de la traversée vers la rue Champ du Petit Pré a déjà été évoqué.

Concernant le chemin de remembrement (Chemin du Long Cerisier) est une route à 90km/h, ce qui est clairement dangereux pour la traversée des cyclistes et des piétons. Un ralentissement des vitesses nécessite un dispositif ralentisseur. Le plateau proposé permet de faire d'une pierre deux coups en remontant le niveau de la voirie pour éviter la création d'une flaque d'eau.

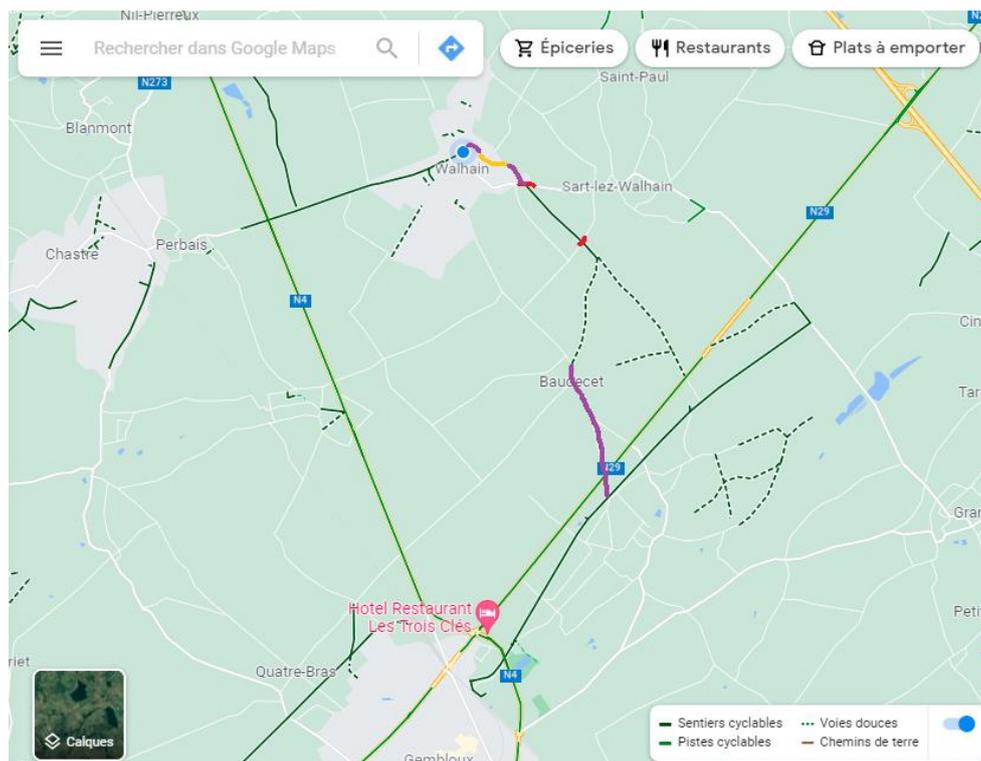
### 4. Description du profil de la voirie après aménagement

Rajout de couleur sur la BCS déjà existante et marquage de la traversée sur la Rue du Bois de Buis.

Installation d'un plateau sur le Chemin du Long Cerisier.

### 5. Annexes à joindre :

- Plan de localisation



En vert continu, les RAVeL et Pistes cyclables marquées et séparées. L'axe vert pointillé vers Baudecet sera réalisé en F99c (voir fiche). En mauve, des axes à faible circulation. En orange, une porosité dans le complexe sportif et au niveau du CPAS permet un passage sécurisé pour les cyclistes. Une zone d'habitation en cul-de-sac (voie débouchante) assure ensuite une mixité non problématique jusqu'au cœur de Walhain. En mauve : les voies à faible circulation.

En rouge, les zones sécurisées dans le cadre de cette fiche : sur la Rue du Bois de Buis au Nord. La traversée du Chemin du Long Cerisier se trouve sur la partie sud du RAVeL (axe vert continu).

- Photos des lieux

### Rue du Bois de Buis

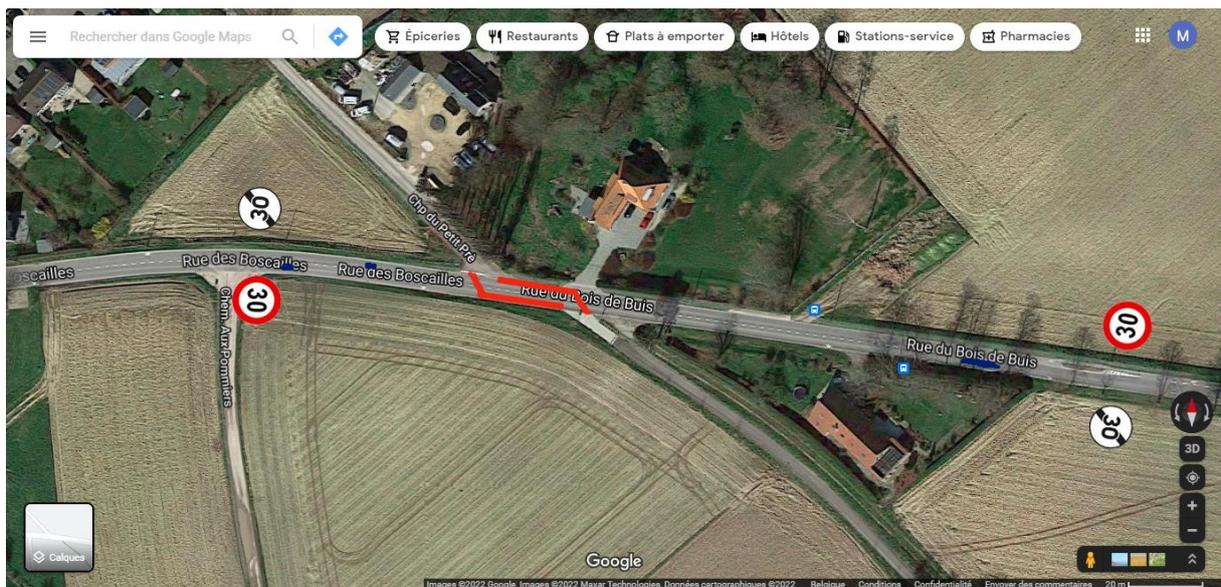




## Chemin du Long Cerisier

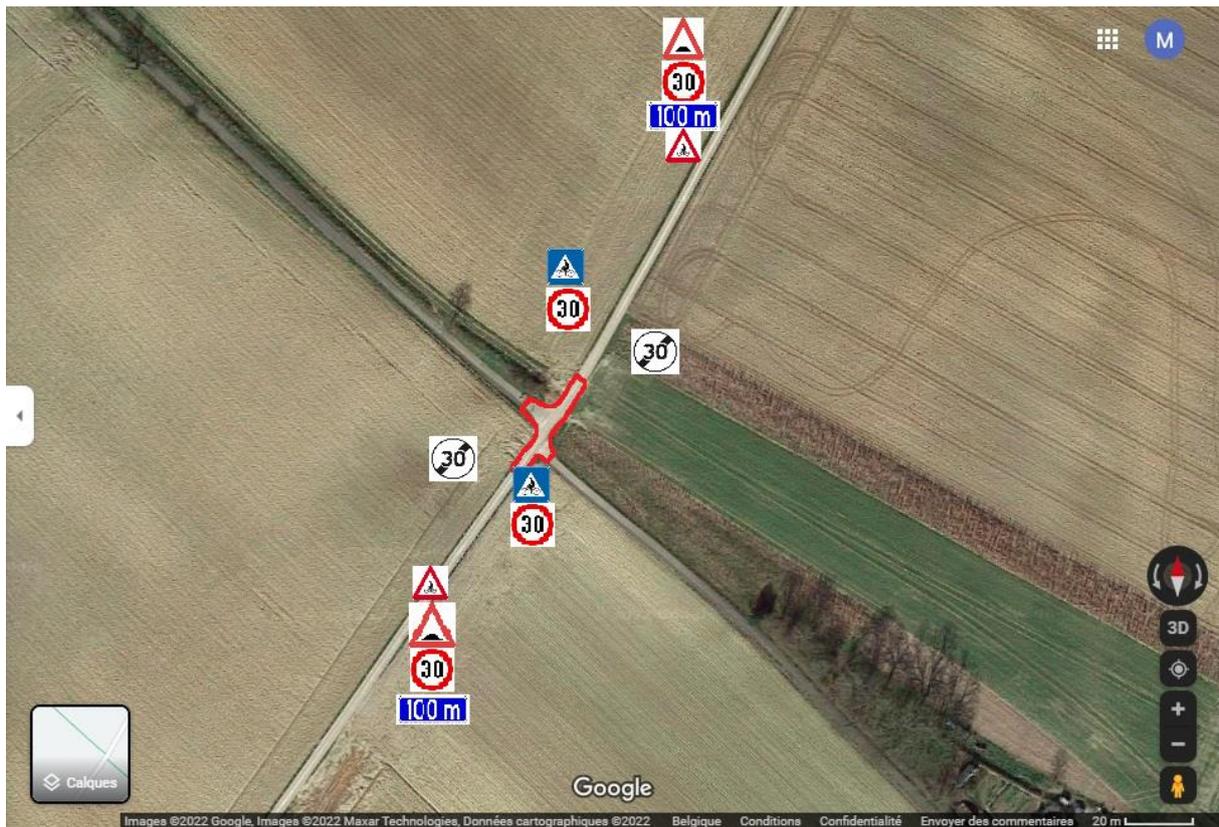


- Plan de l'aménagement envisagé  
Rue du Bois de Buis.



En bleu : nouveaux îlots permettant d'avoir 2 écluses doubles. En rouge, marquage de la traversée.

## Chemin du Long Cerisier



En rouge : plateau permettant de ralentir les vitesses tout en surélevant la traversée pour la protéger des flaques d'eau et de boue.

- Représentation schématique du profil de la voirie en situation existante
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation projetée

## ESTIMATION

Aménagement cyclable	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>			
- revêtement (de couleur rouge)	m <sup>2</sup>	45	225 €	10.125 €
- éléments linéaires	mct			
- marquage (zébras)	m <sup>2</sup>	10	45 €	450 €
(marquage rouge de traversée Chemin du Long cerisier)	m <sup>2</sup>	6	50 €	300 €
- stationnement vélo	p			
- signalisation verticale (au nord)	p	6	150 €	3000 €
(au sud)	p	14		
- divers (à préciser): écluses plateau	prix global		16.125 €	16.125 €
			<b>TOTAL hors T.V.A.</b>	<b>30.000 €</b>

<b>VOIRIE</b> (aménagement qui ne sont pas au droit des aménagements cyclables)	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>			
- revêtement (type .....)	m <sup>2</sup>			
- trottoirs	m <sup>2</sup>			
- éléments linéaires	mct			
marquage				
Signalisation verticale				
Eclairage public				
Mobilier urbain				
- avaloirs (avec raccordements)	p			
- divers (à préciser): .....	prix global			
			<b>TOTAL hors T.V.A.*(3)</b>	

\* : à reporter dans la colonne (3) du récapitulatif du plan d'investissement

<b>AMENAGEMENT DE SECURITE</b>	<b>Estimation</b>	<b>Sommes des travaux en €</b>
- plateaux surélevés		
- coussins berlinois		
- dévoiement		
- rétrécissement		
- dos d'âne		
- autre: .....		
	<b>TOTAL hors T.V.A.</b>	

<b>Total travaux hors T.V.A.</b>	30.000 €
<b>Frais d'études (maximum 5 %)</b>	1291,67 €
<b>Coût total hors T.V.A.</b>	31.291,67 €
<b>T.V.A. 21 %</b>	6571,25 €
<b>COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)</b>	<b>37.862,92 €</b>

\* à reporter dans la colonne (2) du récapitulatif du plan d'investissement